



ARRETE N° ARR 26.419/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC BASSET, CONSEILLER
DELEGUE, POUR PRESIDER LA COMMISSION SPORTS,
CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

VU la délibération n°26.012/K du 07 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.019/K du 07 avril 2026 portant création et composition des commissions permanentes,

VU l'arrêté n°26.329/K du 29 mai 2026 portant délégation de signature et de fonction de Monsieur Eric BASSET, conseiller délégué en charge de la Culture,

VU l'élection de Monsieur Eric BASSET à la Vice-présidence de la commission Sports, Culture, Vie Associative et Jeunesse en date du 18 juin 2026,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un membre de la commission Sports, Culture, Vie Associative et Jeunesse pour présider ladite commission pendant la durée du mandat en l'absence du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est consentie à Monsieur Eric BASSET, conseiller délégué en charge de la Culture, pour présider la Commission Sports, Culture, Vie Associative et Jeunesse pour la durée du mandat lorsque M. le Maire est absent.

ARTICLE 2 : Monsieur Eric BASSET, conseiller délégué en charge de la Culture est désigné Vice-Président de la Commission Sports, Culture, Vie Associative et Jeunesse pour la durée du mandat.

ARRETE N° ARR 26.419/K

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC BASSET, CONSEILLER
DELEGUE, POUR PRESIDER LA COMMISSION SPORTS,
CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à Monsieur Eric BASSET.

ARTICLE 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 22 juin 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le :

Signature Spécimen :

Eric BASSET

Acte publié sur le site de la Ville le : 26.06.2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.419/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIE A
MONSIEUR ERIC BASSET, CONSEILLER DELEGUE, POUR PRESIDER LA
COMMISSION SPORTS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260622-BRU_AR_26201_1-AR
Date de l'acte : 22/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26201_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2026